

Arachne

LES NOUVEAUTES DANS LA VERSION 2.3 D'ARACHNE



VERSION 1.0 DU DOCUMENT
18 JANVIER 2022

Table des matières

Table des matières.....	2
1 Objet du présent document.....	3
2 Internalisation	3
3 Validations ex ante.....	3
4 Amélioration des rapports et simplification des menus contextuels	3
5 Informations relatives au projet et au contrat.....	4
6 Gestion des utilisateurs.....	5

1 Objet du présent document

Le présent document donne un aperçu de tous les changements apparaissant dans la version 2.3 d'Arachne. Il a pour objet de résumer brièvement ces changements. Pour une description détaillée des fonctionnalités existantes et nouvellement introduites, veuillez consulter la documentation utilisateur. Vous pouvez également contacter l'équipe informatique d'Arachne (EC-ARACHNE-INFO@ec.europa.eu) afin d'obtenir plus d'informations.

2 Internalisation

Dans la version 2.0 d'Arachne, le traitement par lots de données était effectué chaque semaine dans les locaux d'un prestataire de services externe. L'ensemble des données téléchargées par les États membres étaient cryptées, sécurisées et transférées à ce prestataire de services en vue de leur traitement.

Dans la version 2.3, ces processus sont effectués en interne, en raison des exigences plus strictes en matière de protection des données et de sécurité imposées par la Commission européenne et par les États membres. Plus aucune donnée n'est transférée en dehors des locaux de la Commission européenne; le prestataire de services n'a plus accès aux données téléchargées par les États membres. L'ensemble du processus de traitement de données (processus de validation des données, d'enrichissement et de calcul des risques) s'effectue désormais dans les locaux de la Commission européenne et est géré par des membres de l'équipe informatique d'Arachne de la Commission européenne et par la direction générale de l'informatique (DG DIGIT). La DG DIGIT est la direction de la Commission chargée de fournir des services numériques afin d'aider les autres directions de la Commission européenne et institutions européennes à effectuer leur travail quotidien et les administrations publiques des pays de l'UE à mieux coopérer.

Grâce à l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'outil Elasticsearch, la mise en correspondance entre les données des États membres et les bases de données externes s'est améliorée, ce qui aura une incidence sur certains calculs des indicateurs de risque.

3 Validations ex ante

La nouvelle fonctionnalité ex ante permet aux utilisateurs d'Arachne de simuler le calcul des risques potentiels afin de déterminer à l'avance le ou les risques potentiellement liés à un projet ou à une entreprise répondant à un appel d'offres, avant qu'une convention de subvention ou qu'un contrat ne soit signé. Le calcul de risque ex ante peut être utilisé pour les projets qui n'ont pas encore été approuvés. Le processus ne couvre qu'un sous-ensemble des indicateurs de risque disponibles, car les informations relatives au projet ne contiennent pas certaines données. Veuillez noter que vous devez disposer des droits d'accès ex ante pour pouvoir utiliser la fonctionnalité ex ante.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre 16 du manuel d'utilisation d'Arachne.

4 Amélioration des rapports et simplification des menus contextuels

- Rapport détaillé des entreprises
Le rapport détaillé des entreprises est complété par des informations supplémentaires et a été repensé pour une meilleure expérience utilisateur.

Informations supplémentaires:

- statut de l'entreprise;
- indication selon laquelle un bilan est consolidé ou non;
- sources des données (les fournisseurs de données);
- dénomination sociale et noms d'emprunt antérieurs;
- indication de dix années de données financières au lieu de trois;
- numéros d'identification et indication de l'identifiant utilisé pour la mise en correspondance avec les données de la Commission européenne;
- le nombre et le montant total des projets et des contrats auxquels l'entreprise participe en tant que bénéficiaire ou contractant.

Le rapport détaillé de l'entreprise a été repensé:

- un panneau de sélection affiché à gauche permet de sélectionner la section souhaitée du rapport. Cette modification s'applique également aux rapports détaillés Projet, Contrat et Personnes;
 - intégration du «rapport imprimable», du «rapport détaillé Bénéficiaire» et du «rapport détaillé Contractant» en un seul «rapport détaillé»;
 - une couleur de fond permet d'indiquer le statut précis des entreprises (entreprise inactive, entreprise en faillite ou succursale);
 - une case à cocher permet de sélectionner uniquement les propriétaires/gérants actuels, uniquement les propriétaires/gérants précédents ou les deux. En outre, les fonctions faisant double emploi sont supprimées de la liste. Cette modification s'applique également à l'option «propriétaires/gérants», qui peut être sélectionnée dans le menu contextuel de l'entreprise.
- Réduction des options figurant dans le menu contextuel de l'entreprise
Étant donné que le champ couvert par le rapport détaillé de l'entreprise a été élargi, certaines options du menu contextuel de l'entreprise ont pu être supprimées. Seules une des six options «rapport», une des deux options «propriétaire/gérant» et une des deux options «vue locale» ont été conservées.
 - Utilisation cohérente de l'option «faillite»
La version 2.0 contenait des incohérences entre les champs de données relatifs aux informations sur les faillites, à savoir les champs «code de statut», «disponibilité des VPI», «aucun score VPI» et l'indicateur «entreprise en faillite», ce qui conduisait parfois à des résultats incohérents également dans le calcul de l'indicateur «administrateur ayant participé à la faillite». Dans la version 2.3, ces champs de données sont cohérents et conformes à l'indicateur.
 - Par défaut, seules les fonctions actives sont affichées sur l'écran du navigateur
De manière semblable à la vue Affinité, un paramètre est ajouté à l'écran du navigateur afin de pouvoir afficher uniquement les fonctions actives ou toutes les fonctions pour les gérants/propriétaires.
 - Nouveau mécanisme de notation pour P2BB
Un nouveau mécanisme de notation est appliqué pour indiquer la propension d'une entreprise à faire faillite (P2BB). L'échelle utilisée génère une valeur comprise entre 1 et 9 au lieu de 1 et 20. La nouvelle méthode est fondée sur des regroupements au lieu du quantile de 5 %. La nouvelle valeur est affichée dans les rapports détaillés et les tableaux des entreprises et est utilisée dans le calcul des indicateurs de risque «propension à la faillite élevée ou en détérioration», «score élevé ou en détérioration par rapport à l'indice de référence du secteur» et «notations financières élevées des sociétés associées».
 - Code NACE
Dans la version 2.3, les anciens codes d'activité ont été supprimés et remplacés exclusivement par «NACE Rév. 2». La mention NACE est précédée du code NACE, ce qui facilite la recherche d'activités. Par ailleurs, il est désormais possible de rechercher des entreprises en sélectionnant plusieurs activités.
 - Chaque version des données des entreprises dont dispose la Commission européenne est conservée
Dans la version 2.0, lorsqu'une même entreprise participait à différents plans/programmes, il n'existait qu'une seule occurrence des différentes versions des données téléchargées par les États membres.
Dans la version 2.3, chaque version des données téléchargées est conservée et vous verrez dans les champs de la Commission européenne la version qui a été téléchargée pour votre plan/programme.

5 Informations relatives au projet et au contrat

- Nouvel indicateur: liens entre les personnes liées et les entreprises participantes
Ce nouvel indicateur de risque est disponible dans la catégorie «Réputation et fraude», sous-catégorie «Relations». Cet indicateur vise à déterminer si une personne qui est liée au projet est également liée à l'une des entreprises participant au projet (bénéficiaire, partenaire du projet, contractant, sous-traitant, fournisseur de services externe ou membre du consortium) ou à une entreprise ayant un lien juridique avec une entreprise participante. À l'instar des autres indicateurs similaires, une distance inférieure ou égale à 4 niveaux entre deux entreprises est considérée comme un lien juridique.

- Indicateurs de risque historiques – Rapport permettant de montrer les différences
Au moyen de l’option «Indicateurs de risque historiques» figurant à l’écran, vous pouvez sélectionner une date pour obtenir les calculs de risque à un moment donné dans le passé. Dans la version 2.0, vous ne pouviez sélectionner que les résultats pour une seule date. Il était donc difficile de comparer la situation entre deux dates. Dans la version 2.3, vous pouvez sélectionner deux dates, ce qui permet d’analyser plus facilement les différences entre les valeurs dans le temps.
- Suppression des «scores globaux du trimestre précédent» dans les tableaux de bord
Les colonnes et les valeurs concernant le «score global au T1, T2, T3» ont été supprimées. Ces données sont devenues obsolètes en raison du développement des «indicateurs de risque historiques».
- Affichage des informations de base sur les projets et les contrats pour tous les utilisateurs d’Arachne
Dans la version 2.0, lorsqu’une entité participait à un projet ou à un contrat pour un plan/programme pour lequel vous ne disposiez pas des droits nécessaires, seules certaines informations sur ces projets/contrats étaient affichées sur les écrans contextuels des indicateurs de risque «Concentration», avec une limite de 30 éléments. Dans la version 2.3, vous pouvez voir certaines informations concernant les projets/contrats pour lesquels vous ne disposez pas de droits d’accès, à savoir des informations sur tous les rapports et listes. Les informations sont limitées aux champs de données de base tels que l’identifiant, le nom, le statut, le coût et les dates de début et de fin.
- Objectif thématique
L’objectif thématique des projets est désormais disponible dans les tableaux de bord, rapports, listes et filtres.
- Informations sur les experts clés dans le rapport détaillé
Dans la section «Voisinage» des rapports détaillés Personnes, un nouvel onglet «Contrats» a été ajouté, permettant d’indiquer la participation d’une personne à un contrat en tant qu’expert clé.
- Listes des favoris
Une nouvelle option, disponible dans les tableaux de bord et pour la recherche de projets/contrats/entreprises/personnes, vous permet d’exploiter les favoris que vous avez sélectionnés afin d’afficher uniquement les éléments ajoutés dans la liste des favoris. De plus, les favoris sont affichés avec une couleur de fond différente.
- Indicateurs de risques agrégés: affichage des détails dans une fenêtre contextuelle supplémentaire
Les indicateurs au niveau du bénéficiaire et du contractant sont agrégés, ce qui signifie que leurs valeurs représentent la moyenne de l’ensemble des projets/contrats auxquels l’entité participe. Dans la version 2.0, aucune précision n’était disponible pour ces indicateurs de risque agrégés. Dans la version 2.3, il est possible de trouver, en faisant un clic droit sur la valeur de l’indicateur de risque agrégé, tous les projets qui ont été pris en considération lors du calcul, y compris les valeurs des indicateurs pour ces projets.

6 Gestion des utilisateurs

- Les droits d’administrateur peuvent être définis par plan/programme. Auparavant, les droits d’administrateur étaient accordés pour l’ensemble des plans/programmes auxquels l’administrateur avait accès ou pour aucun des plans/programmes.
- Un lien vers le module de gestion de l’utilisateur est ajouté dans l’interface d’Arachne. Ce lien n’est visible que pour les administrateurs.
- Il est désormais possible de répliquer un utilisateur même si cet utilisateur est déjà connecté à Arachne à ce moment-là.
- Un nouveau paramètre «Type de département» est ajouté pour les utilisateurs. L’administrateur peut préciser pour chaque utilisateur si celui-ci relève de l’autorité de gestion (AG), de l’organisme payeur, de l’autorité

d'audit, de l'autorité de certification, de l'organisme intermédiaire ou autre. Ce paramètre peut être utilisé comme filtre (voir point suivant).

- Les sessions et la liste des utilisateurs sont harmonisées et offrent toutes deux davantage d'options de filtrage.

Veuillez consulter le manuel du module de gestion de l'utilisateur d'Arachne pour plus d'informations.